


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports**
**Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport**
Cinquième session

Genève, 30 et 31 janvier 2018

**Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative
des coûts de construction des infrastructures de transport
sur sa cinquième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	2
III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)	5-7	2
IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour)	8-16	2
V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)	17	5
VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)	18-19	5
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)	20	6
VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)	21	6
IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)	22	6



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ci-après le « Groupe ») a tenu sa cinquième session les 30 et 31 janvier 2018, sous la présidence de M. A. Maciejewski (Pologne-projet TEM).
2. Des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après ont participé à cette session : Chypre, Finlande, Lituanie, Pologne, République tchèque, Suède et Turquie.
3. Des représentants d'une institution spécialisée des Nations Unies, à savoir le projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) de la CEE, ont pris part à la session, ainsi que des experts des organisations non gouvernementales suivantes : Union internationale des chemins de fer (UIC), Fédération routière internationale (FRI), Red Logistica de Andalucia et Europlatforms.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/9.

4. Le Groupe a adopté son ordre du jour.

III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe d'experts a rappelé que, selon son mandat, il devait s'attacher à dégager des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, calculer et analyser les coûts de construction des infrastructures de transport intérieur.

6. Le Groupe a rappelé que le chapitre deux de son rapport final devait comprendre toutes les méthodes et bonnes pratiques déjà présentées par les experts, ainsi que d'autres renseignements qu'auraient pu communiquer les États membres de la CEE. Le secrétariat a prié les experts de bien vouloir fournir un document de deux pages faisant la synthèse de leurs exposés afin de l'insérer dans le chapitre. Il s'est en outre dit convaincu que davantage d'États feraient de même tout en répondant aux questionnaires. De plus, le secrétariat a informé le Groupe qu'il réaliserait une analyse documentaire pour recueillir toutes les informations publiques disponibles.

7. Le Groupe a aussi rappelé la proposition faite par la FRI à sa session précédente, concernant l'inclusion, dans ce chapitre, de lignes directrices énonçant des principes essentiels à l'intention des gouvernements souhaitant élaborer un nouvel outil ou une nouvelle méthode d'évaluation et de calcul des coûts en question. Le Groupe a prié le secrétariat de collaborer étroitement avec la FRI aux fins de l'établissement de ce projet de lignes directrices, qu'il compte examiner à sa prochaine session.

IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1/Rev.2,
ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/1,
ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/2,
ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/3
et ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/4.

8. Le Groupe a examiné la deuxième version révisée du document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1, qui comprend une liste de termes convenus applicables aux coûts de construction des infrastructures routières.

9. Le représentant de la Turquie, M. Arman, a fait un exposé sur les ajouts et les corrections à apporter à la liste de termes. Les modifications sont les suivantes :

a) La définition du terme « Tracé » ne figure pas dans le document ; il conviendrait de l'ajouter à la suite du terme « Granulat » (11), comme suit : « Tracé : Éléments de conception géométrique qui définissent la configuration horizontale et verticale de la route » ;

b) Les termes « Matériau de remblayage » et « Couche de base » correspondent à un seul et même numéro de paragraphe (26) ;

c) Afin de suivre l'ordre alphabétique en anglais, l'entrée 27 (« Rapport avantages/coûts ») devrait être intervertie avec l'entrée 28 (« Pont cantilever équilibré ») ;

d) La définition du terme « Couche de base bitumineuse » ne figure pas dans la liste. Il conviendrait de l'ajouter à la suite du terme « Bitume » (32), comme suit : « Couche de base bitumineuse : Principal élément structurel d'une chaussée. Nota 1 : La couche de base peut être appliquée sur une ou plusieurs couches, et désignée en tant que base "supérieure" ou "inférieure" » ;

e) Afin de suivre l'ordre alphabétique en anglais, l'entrée 37 (« Dalot ») devrait être placée après l'entrée 35 (« Matériau d'emprunt ») ;

f) Afin de suivre l'ordre alphabétique en anglais, l'entrée 43 (« Chaussée ») devrait être intervertie avec l'entrée 44 (« Investissement initial ») ;

g) Afin de suivre l'ordre alphabétique en anglais, l'entrée 115 (« Granulométrie ») devrait être placée après l'entrée 107 (« Croisement à niveaux différents ») ;

h) Afin de suivre l'ordre alphabétique en anglais, l'entrée 163 (« Structure de la chaussée ») devrait être intervertie avec l'entrée 164 (« Préservation de la chaussée ») ;

i) Afin de suivre l'ordre alphabétique en anglais, l'entrée 196 (« Restauration ») devrait suivre l'entrée 189 (« Valeur résiduelle ») ;

j) Afin de suivre l'ordre alphabétique en anglais, l'entrée 207 (« Entretien périodique ») devrait être placée après l'entrée 171 (« Pourcentage d'une pente »). La définition correspondante devrait être ajoutée comme suit : « Entretien périodique : Opérations réalisées sur un tronçon de route à intervalles réguliers et relativement longs en vue de préserver l'intégrité structurelle de la route. Ces opérations, qui sont généralement de grande envergure, nécessitent un équipement spécialisé et du personnel qualifié. Elles sont plus onéreuses que les travaux d'entretien courant. Pour les mettre en œuvre, et souvent même au stade de la conception, il convient de mener des activités spécifiques de repérage et de planification. Les opérations d'entretien périodique peuvent être classées selon qu'elles relèvent d'une action préventive, de resurfaçage, de pose de revêtement ou de reconstruction de la chaussée. La référence en ce qui concerne l'entretien périodique est la Note sur les transports n° TRN-4 de la Banque mondiale, juin 2005, Washington. ».

10. Le représentant de Chypre, M. Eleftheriou, a soumis des modifications à apporter afin d'améliorer plus encore la liste de termes :

a) « 60. Maîtrise d'accès » : La deuxième phrase de la définition, qui débute par « Le Département des transports du Texas... », devrait être supprimée ;

b) « 85. Aménagement de drainage » : sans objet en français ;

c) Les définitions correspondant aux termes « Durée de vie nominale » (77) et « Période nominale » (78) font toutes deux référence à la chaussée mais pas aux grands ouvrages tels que les ponts. Elles devraient être modifiées en conséquence. Chypre soumettra des définitions modifiées ;

d) Le terme « Passage supérieur » et la définition correspondante (112) devraient être supprimés car ils font doublon par rapport au terme « Passage supérieur » (155) ;

e) Le terme « Passage inférieur » et la définition correspondante (113) devraient également être supprimés en raison de la suppression du terme précédent (112) ;

f) « 171. Pourcentage d'une pente » : sans objet en français.

11. Le secrétariat a suggéré que la troisième version révisée du document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1, censée intégrer la totalité des modifications susmentionnées, soit établie après réception des observations de tous les gouvernements. Le Groupe a fait valoir qu'il conviendrait que cette version révisée de la liste de termes relative aux coûts de construction dans le domaine routier soit prête pour la dernière session du Groupe, en juillet.

12. Le Groupe a aussi examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/1, dans lequel figurent des termes révisés relatifs aux coûts de construction des terminaux et nœuds intermodaux, ainsi que le questionnaire établi par l'équipe d'experts des terminaux et des nœuds intermodaux, sous la supervision d'Europlatforms. Le Groupe a examiné et approuvé les termes et le questionnaire ; il a suggéré :

a) De les faire parvenir à l'Union internationale des sociétés de transport combiné rail-route (UIRR) pour solliciter ses observations ;

b) D'attendre que la liste de termes et le questionnaire sur les ports soient établis sous leur forme définitive afin de transmettre aux gouvernements les deux questionnaires du même coup.

13. En outre, le Groupe a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/2 concernant les termes employés pour les coûts de construction des infrastructures de transport ferroviaire. Ce document, établi par le secrétariat, était fondé sur des ressources issues du domaine public. Le Groupe a pris note de l'exposé fait par le représentant de l'UIC, M. Gradinariu, concernant la plate-forme Lasting Infrastructure Cost Benchmarking (LICB), administrée par l'UIC, qui permet de comparer et de suivre en continu les tendances à l'œuvre, sur la base des éléments suivants : a) analyse des inducteurs de coûts, b) méthode de normalisation, c) ensemble de bonnes pratiques, d) actualisations annuelles, e) évaluation des tendances, f) outil en ligne LICB, g) état stable, h) rendement des actifs, i) indicateurs de résultats intelligents, et j) efficacité du travail.

14. Le Groupe a également pris note des renseignements communiqués par la représentante des chemins de fer polonais (PKP PLK), M^{me} Koczynska, concernant l'établissement d'un projet de questionnaire sur les coûts de construction des infrastructures ferroviaires. Le Groupe a décidé que les PKP PLK devraient prendre la direction des travaux du sous-groupe des chemins de fer en étroite coopération avec l'UIC. Le sous-groupe devrait établir un premier projet de la liste des éléments de terminologie et du questionnaire pour la prochaine session du Groupe, en mai.

15. Le secrétariat a établi le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/3 pour examen par le Groupe. Il a informé celui-ci que le document en question serait téléchargé en tant que document informel de la cinquante-deuxième session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (14-16 février 2018). Par la suite, les experts des voies navigables examineront ce document, formuleront des observations et suggéreront des amendements à la cinquante-troisième session du Groupe de travail (27-29 juin 2018).

16. Enfin, le Groupe a rappelé qu'à sa dernière session, le représentant du port de Gdynia (Pologne) avait déclaré que celui-ci prendrait la direction des travaux du sous-groupe des ports et établirait, en vue de la session ultérieure, un projet de liste d'éléments de terminologie ainsi qu'un projet de questionnaire à des fins d'étude comparative. Le Groupe a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/4, qui comprend une liste de termes relatifs aux coûts de construction des infrastructures portuaires. Il a décidé que le projet de liste de termes et le questionnaire concernant les

coûts de construction des ports devraient être prêts pour la prochaine session du Groupe, en mai, afin qu'il soit possible de consulter d'autres ports et associations portuaires.

V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)

17. Le Groupe a résumé les actions ci-après tout en examinant les difficultés relatives à l'organisation des futures sessions du Groupe et la participation d'experts spécialisés :

a) Transport routier : le pays chef de file est la Turquie ; le projet de liste de termes et le questionnaire d'étude comparative sont prêts ; ils ont été examinés et approuvés aux sessions du Groupe, et adressés à tous les États membres de la CEE par la voie diplomatique ;

b) Transport ferroviaire : l'entité chef de file sera les PKP PLK (Pologne), en étroite collaboration avec l'UIC. Le projet de questionnaire et la liste de termes relatifs aux coûts de construction dans le secteur ferroviaire devraient être prêts pour la session du Groupe en mai ;

c) Transport par voies navigables : l'organisme chef de file sera le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure, qui relève de la CEE. Le projet de liste de termes a été établi par le secrétariat et il sera examiné par les experts du Groupe de travail ;

d) Terminaux intermodaux/plates-formes logistiques : l'entité chef de file est Europlatforms ; le projet de liste de termes et le questionnaire ont été établis, puis examinés aux sessions du Groupe. Il a été demandé que les deux documents soient adressés à l'UIRR pour modification selon que de besoin ;

e) Ports : l'autorité portuaire chef de file est le port de Gdynia (Pologne). Le projet de liste de termes a été établi. Il a été convenu que le projet de document serait prêt à être examiné à la prochaine session du Groupe en mai. Il conviendrait qu'il soit ensuite distribué à d'autres ports et associations portuaires pour être amélioré et finalisé.

VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)

18. Le Groupe a rappelé que son mandat venait à expiration en juillet 2018 et qu'il conviendrait que son rapport final soit soumis pour approbation à la session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports, en septembre 2018. Le Groupe a néanmoins souligné que son rapport final ne pourrait probablement pas être publié cette année, les processus de collecte et d'analyse des données n'ayant pas encore débuté. Il est toutefois convenu qu'un projet de rapport devrait être établi pour la session du WP.5 en septembre, et qu'il devrait comprendre le projet de chapitre deux assorti d'études de cas et d'exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans différents pays, ainsi que le chapitre trois assorti de la liste de termes approuvée pour chaque mode de transport et chaque nœud de transport.

19. Le Groupe a également traité la question de la collecte et de la présentation des données. Il est convenu que la collecte des données serait une tâche ardue. En outre, il a relevé qu'il conviendrait de préciser que le principal but recherché dans le cadre de la présentation des données n'était pas d'établir une comparaison entre les pays sur la base de leurs coûts de construction, mais plutôt de cartographier les renseignements collectés concernant les données réelles et les coûts directs. Toutes les conclusions à dégager et tous les calculs à faire devraient être le fait des pays. L'étude ne fournirait que des données dépourvues d'interprétations ou de conclusions. En outre, le Groupe a estimé qu'il conviendrait, dans le cadre de la présentation des données, de faire une distinction entre les investissements consacrés aux infrastructures linéaires (routes, chemins de fer, voies navigables) et ponctuelles (terminaux intermodaux ou ports).

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

20. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)

21. La sixième session du Groupe d'experts doit se tenir à Genève les 1^{er} et 2 mai 2018.

IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)

22. Le Groupe a adopté la liste des principales décisions issues de sa quatrième session et il a prié le Président d'établir le rapport détaillé de cette session pour qu'il puisse être distribué aux membres du Groupe et que ceux-ci puissent soumettre leurs observations relatives aux points autres que ceux traités dans la liste des principales décisions.
